

CERTIFICAT

Conformément à l'article 2.20 du *Règlement 54-101 sur la communication avec les propriétaires véritables des titres d'un émetteur assujéti* (« **Règlement 54-101** »), et relativement à l'assemblée extraordinaire des actionnaires d'Axe Exploration Inc. (la « **Société** ») qui doit avoir lieu le 23 novembre 2018 (l' « **Assemblée** »), le soussigné, David Mc Donald, Président, Chef de la direction et administrateur de la Société, certifie pour et au nom de la Société, et non en sa capacité personnelle, que :

- a) la Société a fait le nécessaire pour que les documents reliés aux procurations en vue de l'Assemblée soient envoyés conformément aux délais prévus aux articles 2.9 et 2.12 du Règlement 54-101 ;
- b) la Société a fait le nécessaire pour faire exécuter toutes les exigences du Règlement 54-101, en plus de celles visées au paragraphe a) ; et
- c) la Société invoque l'article 2.20 du Règlement 54-101.

Daté le 29 octobre 2018

AXE EXPLORATION INC.

Par: (Signé) David Mc Donald
Nom: David Mc Donald
Titre: Président, Chef de la direction
et administrateur